

DEMANDE DE PROPOSITIONS

Grands Défis Canada au *Sandra Rotman Centre*

MaRS Centre, Tour du sud 101, rue College, bureau 406, Toronto (Ontario) Canada M5G1L7

Tél : 416.673.6568 Téléc : 416.978.6826 Courriel : sauverdescerveaux@grandsdefis.ca



Grands Défis Canada^{MC}
Grand Challenges CanadaTM

DES IDÉES AUDACIEUSES
POUR L'HUMANITÉ.^{MC}

Sauver des cerveaux

Porter l'impact à grande échelle

Novembre 2012

SOMMAIRE

Les enfants pauvres ont une plus grande probabilité de vivre dans des conditions défavorables qui risquent de perturber leur développement cérébral. Cette adversité peut prendre la forme de la malnutrition, d'un manque d'interactions et de soins de proximité constants, d'une piètre gestion de la grossesse ou de complications à la naissance, d'infections graves ou chroniques, d'une exposition à des toxines dans leur environnement et d'une peur excessive. L'incapacité d'assurer le développement des enfants et de les protéger contre ces risques prive des millions d'enfants de leur droit de se développer à leur plein potentiel. Cela représente aussi une perte immense de capital humain qui laisse la génération suivante mal préparée à résoudre les défis énormes qui enferment les individus, les collectivités et les sociétés dans la pauvreté.

Grands Défis Canada est à la recherche d'**idées audacieuses portant sur des produits, des services, des politiques et des modèles de mise en œuvre qui protègent et favorisent le développement précoce du cerveau de manière soutenue**, dans l'objectif ultime d'améliorer le capital humain en éliminant les menaces au développement précoce du cerveau. Nous cibons les pays à revenu faible ou intermédiaire et les pays prioritaires de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Plus précisément, les propositions doivent offrir des solutions innovatrices pertinentes aux contextes peu dotés en ressources.

Grands Défis Canada vise à établir des sites dans des pays admissibles capables d'innover au niveau de la conception, de la mise à l'essai et du perfectionnement de solutions qui débouchent sur des résultats mesurables en termes d'amélioration du développement précoce du cerveau, qui montrent un cheminement clair vers le déploiement à l'échelle et la viabilité, et qui peuvent fournir des leçons pour concevoir des façons de protéger et de favoriser le développement précoce du cerveau à plus grande échelle dans d'autres contextes. Nous prévoyons appuyer des projets qui sont parrainés par des leaders efficaces centrés sur les résultats, qui misent sur les systèmes de prestation locaux, qui mobilisent les utilisateurs finals et qui pourraient avoir un impact en situation réelle. Grands Défis Canada ne finance pas d'initiatives axées uniquement sur le développement des capacités. Nous recherchons des produits, des services, des politiques ou des modèles de mise en œuvre fondés sur des données probantes, abordables et pouvant être déployés à l'échelle de manière viable.

Nous nous attendons à ce que les demandeurs adoptent une approche axée sur l'Innovation intégrée, définie comme étant l'application coordonnée de l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale à l'élaboration de solutions à des défis complexes. Cette approche ne néglige pas les avantages propres à chaque forme d'innovation, mais fait plutôt ressortir les puissantes synergies que peut engendrer l'alliage de ces trois formes d'innovation.

Dans le cadre de la présente demande de propositions, Grands Défis Canada a réservé une enveloppe allant jusqu'à 10 millions \$CAN pour cette initiative. Nous prévoyons financer des propositions provenant de demandeurs admissibles, y compris ceux de pays à revenu faible ou intermédiaire inférieur, de pays prioritaires de l'ACDI et

du Canada, travaillant dans des contextes peu dotés en ressources, par le biais de deux mécanismes de financement :

1. **Des subventions de démarrage** servant à appuyer l'élaboration et la validation d'idées qui visent à protéger et à favoriser le développement précoce du cerveau, d'une valeur pouvant aller jusqu'à 250 000 \$CAN chacune pour une période maximale de deux (2) ans. Les propositions doivent faire la démonstration de principe de l'idée novatrice.
2. **Des subventions de déploiement à l'échelle** servant à appuyer l'élaboration plus détaillée, la mise à l'essai et l'application des solutions innovatrices qui ont franchi avec succès l'étape de la démonstration de principe, en vue de les déployer à l'échelle, d'une valeur pouvant aller jusqu'à 2 millions \$CAN chacune pour une période maximale de trois (3) ans. Nous nous attendons à ce que ces projets démontrent un impact sur le développement précoce des enfants.

La valeur de la subvention accordée devrait varier selon les besoins du projet.

Table des matières

SOMMAIRE	I
1. INTRODUCTION	1
1.1 Grands Défis Canada	1
1.2 Contexte	2
Le problème	2
L'occasion	4
2. APPROCHE.....	4
2.1 But du Programme.....	4
2.2 Portée du Programme	5
2.3 Montant des subventions	8
3. ACTIVITÉS ET PRODUITS LIVRABLES	9
4. RÈGLES ET LIGNES DIRECTRICES	10
4.1 Critères d'admissibilité	10
4.2 Instructions relatives à la présentation d'une proposition	12
4.3 Processus d'examen	13
4.4 Échéancier pour le dépôt des demandes	13
4.5 Critères d'évaluation	13
4.6 Coûts admissibles.....	17
4.7 Avis concernant la protection de la vie privée	17
4.8 Garantie	18
4.9 Propriété Intellectuelle	18
4.10 Accès aux données	19
4.11 Nature de ce programme	20
5. ASSURANCES RELATIVES À LA RECHERCHE.....	20

1. Introduction

1.1 GRANDS DÉFIS CANADA

Grands Défis Canada est engagé à appuyer des **idées audacieuses ayant un grand impact** en santé mondiale. Notre financement provient du gouvernement du Canada et nous finançons des innovateurs dans les pays à revenu faible ou intermédiaire et au Canada. Les idées audacieuses intègrent l'innovation scientifique, technologique, sociale et commerciale (que nous appelons l'Innovation intégrée) et nous travaillons à catalyser leur déploiement à l'échelle, leur viabilité et leur impact. Nous sommes résolument centrés sur les résultats et sur les moyens de sauver et d'améliorer des vies.

« Le Canada appuie le développement de l'innovation, en découvrant de nouvelles approches pour maximiser l'impact et obtenir des capitaux du secteur privé pour relever les défis mondiaux du développement. Les investissements stratégiques du Canada au cours des dernières années montrent des résultats prometteurs... les progrès réalisés par Grands Défis Canada en s'attaquant à des obstacles critiques pour résoudre certains des problèmes les plus urgents en santé mondiale ».

Budget 2012, Favoriser une croissance mondiale durable

Par le biais du **Fonds d'innovation pour le développement** créé en 2008, le Canada a été le premier pays à adopter, dans son enveloppe d'aide officielle au développement, une approche axée sur les Grands Défis pour résoudre des problèmes de santé mondiale. Grands Défis Canada est le principal instrument de mise en œuvre de ce fonds, travaillant aux côtés de ses partenaires du consortium, les Instituts de recherche en santé du Canada et le Centre de recherches pour le développement international.

Grands Défis Canada est un nouvel acteur important dans le secteur de l'aide étrangère canadienne. Notre vision est : **Des idées audacieuses. Un grand impact. Un monde meilleur.** Notre mission est de **Sauver et d'améliorer des vies dans les pays à revenu faible ou intermédiaire inférieur grâce à l'Innovation intégrée.** Notre première priorité est de **Résoudre des problèmes critiques en santé mondiale.**

Au cœur de notre philosophie d'action se trouve l'**Innovation intégrée^{MC}**, qui est l'application coordonnée de l'innovation scientifique, technologique, sociale et commerciale pour élaborer des solutions à des problèmes complexes et repérer et surmonter les obstacles pour déployer à grande échelle ces solutions de façon durable. (Voir le site <http://www.grandchallenges.ca/innovation-integree/>)

1.2 CONTEXTE

Le problème

Plus de 200 millions d'enfants dans les pays en développement ne peuvent réaliser leur plein potentiel de croissance¹. Le retard dans le développement physique des enfants explique 20 % des années de vie ajustées en fonction de l'incapacité chez les enfants de moins de cinq ans dans le monde². Ce retard dans le développement physique est inextricablement lié à celui du développement précoce du cerveau. Bien que différentes régions du cerveau se développent à différents moments et que celui-ci continue de s'adapter tout au long de la vie, l'essentiel du développement du cerveau survient au cours des 1 000 premiers jours de la croissance – durant au stade fœtal et à celui de la petite enfance – ce qui en fait une période extrêmement importante. En outre, les circuits neuraux du cerveau se forment et se renforcent avec l'usage répété, et ils sont perdus s'ils ne sont pas utilisés. Une adversité importante tôt dans la vie peut provoquer des perturbations physiologiques dans le développement des circuits qui persistent jusqu'à l'âge adulte. Au cours des premières années, les expériences et les contextes jouent donc un rôle important dans le développement de l'architecture du cerveau et de l'éventail des aptitudes et des capacités d'apprentissage qu'un enfant acquiert. Tous ces éléments définissent la trajectoire de la santé à long terme. À titre d'exemple :

- Un enfant dont la croissance est retardée avant l'âge de deux ans est exposé à un risque accru de déficit cognitif et éducationnel, ce qui se traduit par une fréquentation scolaire moins longue et un apprentissage plus limité par année scolaire³. On a estimé que les déficits cognitifs et éducationnels accumulés par les enfants dont la croissance a été retardée se traduisent par une perte de 22 % dans le revenu annuel à l'âge adulte³.
- Un enfant qui avait un faible poids à la naissance est exposé à un risque accru de contracter une maladie non transmissible, telle qu'une maladie cardiovasculaire ou le diabète⁴.
- Un enfant qui, systématiquement, n'a pas accès à un pourvoyeur de soins sensible et attentif est exposé à un risque accru d'activation soutenue des mécanismes de réponse au stress du cerveau, ce qui peut à la fois perturber les circuits neuraux responsables de l'apprentissage et de la mémoire⁵, et entraîner une plus grande vulnérabilité aux troubles associés au stress qui influent sur la santé mentale et physique⁶.

¹ Grantham-McGregor et coll., « Developmental potential in the first 5 years for children in developing countries », *Lancet*, 2007, **36**:60-70.

² Black et coll., « Maternal and child undernutrition: global and regional exposures and health consequences », *Lancet*, 2008, **371**:243-60.

³ Grantham-McGregor et coll. « Developmental potential in the first 5 years for children in developing countries », *Lancet*, 2007, **36**:60-70.

⁴ Barker and Bagby. « Developmental antecedents of cardiovascular disease: a historical perspective », *J Am Soc Nephrol*, 2005, **16**: 2537-44.

⁵ Shonkoff et coll. « Neuroscience, molecular biology and the childhood roots of health disparities: building a new framework for health promotion and disease prevention », *JAMA*, 2009, **301**: 2252-9.

⁶ McEwan. « Central effects of stress hormones in health and disease: Understanding the protective and damaging effects of stress and stress mediators », *Eur J Pharmacol*, 2008, **583**: 174-85.

Les enfants pauvres ont une plus grande probabilité de vivre dans des conditions défavorables qui risquent de perturber leur développement cérébral. Cette adversité peut prendre la forme de la malnutrition, d'un manque d'interactions et de soins de proximité constants, d'une piètre gestion de la grossesse ou de complications à la naissance, d'infections graves ou chroniques, d'une exposition à des toxines dans leur environnement et d'une peur excessive. L'incapacité d'assurer le développement des enfants et de les protéger contre ces risques prive des millions d'enfants de leur droit de se développer à leur plein potentiel. Cela représente aussi une perte immense de capital humain qui laisse la génération suivante mal préparée à résoudre les défis énormes qui enferment les individus, les collectivités et les sociétés dans la pauvreté.

Le programme Sauver des cerveaux de Grands Défis Canada vise à promouvoir l'épanouissement du potentiel du capital humain en mettant l'accent sur des interventions qui favorisent et protègent le développement précoce du cerveau au cours des 1 000 premiers jours. Le **capital humain** est défini comme étant la richesse productive inhérente aux aptitudes cognitives, au fonctionnement social (p. ex. le fonctionnement comportemental et psychologique), la capacité physique et l'état de santé qui permettent à une personne d'être un membre utile de la société.

Le but de cette demande de propositions est de mettre à l'essai et de déployer à l'échelle des idées audacieuses portant sur des produits, des services et des modèles de mise en application qui contribuent à favoriser et à protéger le développement précoce du cerveau de manière soutenable. C'est la troisième demande de propositions lancée dans le cadre du programme Sauver des cerveaux de Grands Défis Canada.

La première demande de propositions pour le programme Sauver des cerveaux a eu lieu en mai 2011 et il visait à déterminer l'impact à long terme d'idées audacieuses axées sur l'amélioration du développement et de la formation de capital humain des enfants. Lors de ce concours ouvert, 24 finalistes ont été sélectionnés en vue d'assister à un atelier sur l'élaboration des propositions et des paramètres de mesure des principaux résultats. Par la suite, soit le 13 septembre 2012, Grands Défis Canada a annoncé l'octroi d'une somme de 11,8 millions \$CAN pour appuyer les 11 projets retenus comme étant les idées audacieuses ayant un grand impact les plus prometteuses. Ces 11 projets évaluent l'impact à long terme d'interventions qui favorisent une nutrition adéquate, le traitement rapide des infections, une saine gestion de la naissance et des complications chez le nourrisson, ainsi que les soins de proximité et la stimulation cognitive. La seconde demande de propositions pour le programme Sauver des cerveaux a eu lieu en octobre 2011 et visait à déterminer l'impact économique des facteurs de risque liés à la pauvreté pour le développement cognitif et le capital humain. La sélection des projets a déjà eu lieu et sera annoncée en 2013. Pour consulter la liste des projets sélectionnés jusqu'ici, veuillez visiter le site <http://www.grandchallenges.ca/savingbrains-grantees-fr/>.

L'occasion

Un solide fondement pour le sain développement du cerveau débute avec la santé de la future mère avant qu'elle ne devienne enceinte et se construit parallèlement au développement des systèmes biologiques de l'enfant durant sa première année de vie. Fournir un environnement sécuritaire et favorable (p. ex. une nutrition adéquate, la prévention et le traitement des infections, des pratiques d'accouchement sécuritaires, des espaces physiques libres de toxines, la protection contre la peur) et des expériences positives (p. ex. des interactions constantes et réceptives avec des adultes attentionnés) qui sont propices à un sain développement du cerveau au cours des premières années est un puissant moyen pour mettre les enfants sur la trajectoire d'une vie productive et en santé. Les connaissances de plus en plus poussées sur le mécanisme de développement du cerveau et ce qui peut perturber ce processus⁷ offrent une justification scientifique à l'appui de l'élaboration d'approches efficaces pour protéger et favoriser le développement précoce du cerveau.

À l'échelle mondiale, les enfants grandissent dans des contextes divers. On peut définir des catégories générales d'interventions – produits, services, politiques – qui devraient en toute probabilité atténuer les risques inhérents au développement précoce du cerveau dans les différents contextes. Cependant, les nombreuses questions vitales qui se posent toujours limitent l'impact actuel des interventions connues et appellent d'autres innovations au niveau des produits, des services et des politiques, y compris : Qui profite de l'intervention? Quelle est l'importance des avantages? Quel niveau d'intervention est requis pour qu'il y ait un effet? L'intervention est-elle rentable? Comment les réponses aux questions qui précèdent sont-elles influencées par d'autres facteurs de risque ou des facteurs contextuels (p. ex. de nature politique, sociale, culturelle, économique)? En outre, des modèles de mise en œuvre innovateurs sont requis pour assurer des solutions efficaces qui rejoignent les enfants et les familles susceptibles d'en profiter le plus et pour favoriser leur déploiement à l'échelle et leur viabilité.

Des occasions exceptionnelles s'offrent aussi aux leaders locaux pour devenir les champions d'approches novatrices visant à protéger et à favoriser le développement précoce du cerveau qui mettent à profit les effets de multiples sources d'influence et garantissent que l'impact sera démultiplié à grande échelle.

2. Approche

2.1 BUT DU PROGRAMME

Le but de cette demande de propositions est d'obtenir des solutions innovatrices pour protéger et favoriser le développement précoce du cerveau de la part de personnes ou d'équipes capables de défendre des changements systémiques dans des contextes peu

⁷ Voir *The Science of Early Childhood Development* et les autres rapports du National Scientific Council on the Developing Child, accessibles sur le site http://developingchild.harvard.edu/index.php/resources/reports_and_working_papers/.

dotés en ressources des pays à revenu faible ou intermédiaire admissibles⁸. Nous encourageons les solutions audacieuses, innovantes et transformatrices qui sortent des sentiers battus pour combler les lacunes au niveau des produits, des pratiques, des politiques et de la mise en œuvre pour créer des environnements et des expériences équitables, fondés sur des données scientifiques, de haute qualité et propices au développement précoce du cerveau.

2.2 PORTÉE DU PROGRAMME

Grands Défis Canada vise à établir des sites dans des pays admissibles⁸ capables d'innover au niveau de la conception, de la mise à l'essai et du perfectionnement de solutions qui débouchent sur des résultats mesurables en termes d'amélioration du développement précoce du cerveau, qui montrent un cheminement clair vers le déploiement à l'échelle et la viabilité, et qui peuvent fournir des leçons pour concevoir des façons de protéger et de favoriser le développement précoce du cerveau à plus grande échelle dans d'autres contextes.

La présente demande de propositions comporte deux mécanismes de financement :

1. **Des subventions de démarrage** visant à appuyer l'élaboration et la validation d'idées innovatrices en vue de protéger et de favoriser le développement précoce du cerveau.
2. **Des subventions de déploiement à l'échelle** visant à appuyer l'élaboration plus poussée, l'essai et la mise en application des solutions innovatrices qui auront franchi avec succès l'étape de la démonstration de principe, en vue de les déployer à l'échelle pour généraliser leur impact.

Les solutions devraient reconnaître les principaux risques qui se posent pour le développement précoce du cerveau. Cela requiert de prendre en considération le contexte dans lequel les solutions sont élaborées, validées et mise en œuvre. Lorsqu'une solution comporte de multiples éléments, les plans visant à évaluer les résultats des éléments clés ont une importance critique pour pouvoir repérer les lacunes et optimiser l'impact.

Les premières expériences d'un enfant sont influencées de multiples façons : la famille et le logement, la collectivité locale, les programmes et les services axés sur la santé et le développement de la petite enfance, ainsi que l'environnement régional, national et mondial⁹. Par conséquent, il est prévu que les prestataires de soins, les familles, les collectivités, les entreprises, les fournisseurs de soins de santé, les responsables des

⁸ L'admissibilité est fondée sur des considérations telles que la classification des pays à revenu faible ou intermédiaire inférieur de la Banque mondiale et les pays prioritaires de l'Agence canadienne de développement international. Une liste complète des pays admissibles se trouve à la section 4.1.

⁹ Irwin L.G., Siddiqi A., Hertzman C., *Early child development: a powerful equalizer – final report of the early child development knowledge network of the Commission on Social Determinants of Health*, Genève, Organisation mondiale de la santé, 2007, <http://whqlibdoc.who.int/hq/2007/a91213.pdf> (consulté le 2 novembre 2012).

politiques, les gouvernements et les organismes internationaux ont un rôle à jouer en vue de créer un environnement positif pour les jeunes enfants.

Là où il en existe, **les systèmes locaux** qui favorisent la santé des enfants, qui atteignent la population cible ou qui visent les déterminants plus vastes de la santé, y compris la pauvreté, le manque d'équité (y compris entre les genres) et l'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires devraient être mis à contribution pour accroître l'efficacité et les probabilités de viabilité du projet.

Afin d'avoir un impact à grande échelle, une idée audacieuse doit être défendue par un **leader efficace, centré sur les résultats**, qui a la capacité de mobiliser et de rallier les influenceurs clés et d'aligner les activités sur un objectif commun. En outre, **les utilisateurs finals de la solution** et les personnes qui prendront éventuellement des décisions au sujet de l'utilisation de la solution devraient être associés au projet dès le départ et tout au long de celui-ci afin que la solution soit prête pour l'adoption initiale et l'adaptation subséquente visant à produire un plus grand impact.

Grands Défis Canada recherche des solutions qui ont le potentiel d'avoir un **impact en situation réelle** et qui démontrent **clairement des possibilités de déploiement à l'échelle et de viabilité**. Les propositions doivent donc adopter une approche axée sur l'Innovation intégrée, définie comme étant l'application coordonnée d'innovations scientifiques, technologiques, sociales et commerciales à l'élaboration de solutions à des défis complexes. Cette approche ne néglige pas les avantages propres à chaque forme d'innovation, mais privilégie les puissantes synergies qui peuvent être exploitées en alignant les trois types d'innovation. L'Innovation intégrée reconnaît que les innovations scientifiques et/ou technologiques ont plus de chance d'être déployées de façon durable et d'avoir un impact à l'échelle mondiale si elles sont développées, au départ, parallèlement à des innovations sociales et commerciales appropriées. De même, elle reconnaît que les innovations sociales ou commerciales ne suffiront pas en soi pour relever les défis qui se posent en santé mondiale. (Veuillez consulter le site <http://www.grandchallenges.ca/innovation-integree/>).

Les solutions proposées doivent donc inclure une combinaison :

- **d'innovation scientifique/technologique**, laquelle est fondée sur la psychologie, les sciences naturelles, les sciences de la santé et du comportement, le génie ou l'économique; ces innovations peuvent être simples; nous n'exigeons pas de solutions de haute technologie;
- **d'innovation sociale**, laquelle reconnaît et/ou aborde les déterminants sociaux, structurels et/ou politiques plus vastes de la santé; celle-ci s'intéresse au contexte local et/ou culturel qui interviennent dans la mise en œuvre et le déploiement à l'échelle;
- **d'innovation commerciale**, laquelle vise à maximiser la valeur, la pertinence et la qualité intrinsèque de la solution pour susciter la demande; celle-ci s'intéresse aux obstacles à l'abordabilité et à l'accessibilité.

Au besoin, les intéressés sont invités à former des équipes multidisciplinaires/intersectorielles possédant l'expertise scientifique, sociale et commerciale requise. Grands Défis Canada ne finance pas d'initiatives axées uniquement sur le renforcement des capacités.

Le programme Sauver des cerveaux est conçu pour appuyer une accumulation progressive d'éléments et de moyens critiques pour soutenir l'innovation continue à grande échelle afin de parvenir à l'objectif ambitieux mais atteignable d'améliorer le développement précoce du cerveau dans les contextes peu dotés en ressources.

La réussite des subventions de démarrage se définit par les résultats suivants :

- Démonstration de principe de l'idée;
- Démonstration de la capacité de suivre les progrès et d'évaluer l'impact du projet;
- Identification et mobilisation des principaux intervenants/influenceurs;
- Identification des obstacles au déploiement à l'échelle et des approches possibles pour surmonter les obstacles;
- Démonstration de la capacité de récolter et d'appliquer les leçons pertinentes et d'intégrer les meilleures pratiques, et contribuer à la communauté d'apprentissage.

La réussite des subventions de déploiement à l'échelle se définit par les résultats suivants :

- Démonstration de l'impact sur le développement précoce du cerveau par l'application d'une solution globale;
- Démonstration de la capacité de cerner et d'adapter les aspects de la solution qui doivent être améliorés pour obtenir un plus grand impact;
- Identification du cheminement à suivre pour produire un impact durable à grande échelle.

Grands Défis Canada travaille parallèlement à l'élaboration d'une plateforme pour sauver des cerveaux dans le monde qui servira de mécanisme d'apprentissage pour les divers projets, favorisera l'éclosion d'un leadership propice à un plus grand impact, renforcera les liens parmi les partenaires financiers et optimisera l'utilisation des ressources en vue de faire progresser le domaine du développement de la petite enfance. Grâce à la contribution de la collectivité de l'initiative Sauver des cerveaux, cette plateforme permettra aussi d'articuler une théorie commune du changement qui fera ressortir des chaînes de causalité fondées sur le savoir scientifique et l'expérience pratique. En ébauchant une théorie du changement, les divers acteurs pourront comprendre en partie comment les pièces s'agencent pour produire un impact à l'échelle mondiale et contribuer à une communauté d'apprentissage continu.

Afin d'établir un langage commun pour discuter des succès obtenus et des leçons apprises, la plateforme visera aussi à faciliter l'utilisation d'un cadre unifié de mesure et d'évaluation. L'utilisation de paramètres de mesure pour saisir les principaux résultats

devrait donc être intégrée aux plans du projet dès l'étape de la proposition tant pour la subvention de démarrage que pour la subvention de déploiement à l'échelle. En juillet 2012, la collectivité de l'initiative Sauver des cerveaux a défini l'ensemble suivant de paramètres de mesure clés :

1. Taille par rapport à l'âge, selon les normes de l'OMC et une mesure auto-déclarée de la puberté pour les participants âgés de 10 à 18 ans;
2. Estimation de l'intelligence générale, fondée sur la trousse d'évaluation de Kaufman pour les enfants ou les échelles de Wechsler;
3. Années de scolarité, avec une indication de l'accès à l'école et, dans la mesure du possible, une mesure de la qualité de l'école;
4. Indication de la littératie, en utilisant des mesures appropriées pour la localité et la région;
5. Mesures de la fonction exécutive :
 - i. Mémoire opérationnelle
 - ii. Flexibilité cognitive
 - iii. Contrôle de l'inhibition
 - iv. Attention soutenue
6. Présence de problèmes comportementaux ou émotionnels et, dans la mesure possible, de la criminalité ou de l'existence de facteurs de risque connexes.

Ces principaux paramètres de mesure évolueront alors que la collectivité prendra de l'expansion et que de nouvelles mesures (p. ex. des événements défavorables durant l'enfance) pourront s'y ajouter. Cet ensemble de mesures clés représente un minimum et ne vise pas à limiter la portée des résultats que l'on peut saisir. La mesure d'autres résultats pertinents à des hypothèses spécifiques est encouragée.

2.3 MONTANT DES SUBVENTIONS

Le financement total disponible pour ce concours peut atteindre 10 millions \$CAN. Nous prévoyons financer des propositions par deux mécanismes :

1. **Des subventions de démarrage** servant à appuyer l'élaboration et la validation d'idées pour protéger et favoriser le développement précoce du cerveau, d'une valeur pouvant aller jusqu'à 250 000 \$CAN chacune sur une période maximale de deux (2) ans. Les projets doivent faire la démonstration de principe de l'idée novatrice.
2. **Des subventions de déploiement à l'échelle** servant à appuyer l'élaboration plus poussée, l'essai et l'application des solutions novatrices qui ont déjà franchi avec succès l'étape de la démonstration de principe, en vue de les déployer à l'échelle, d'une valeur pouvant aller jusqu'à 2 millions \$CAN chacune sur une période maximale de trois (3) ans. Les projets doivent faire la démonstration de l'impact sur le développement précoce du cerveau.

La valeur de la subvention accordée devrait varier selon les besoins du projet. Le niveau de financement demandé devrait être suffisant pour permettre d'atteindre les buts du

projet dans les délais prescrits. Grands Défis Canada se réserve le droit de financer pleinement ou par tranche certaines demandes, de financer partiellement certaines demandes et d'augmenter ou de réduire les budgets comme il le jugera approprié et à sa discrétion exclusive.

3. Activités et produits livrables

En plus de s'engager dans les activités de recherche connexes au projet qu'ils proposent, les chercheurs principaux et les membres de l'équipe financée dans le cadre de cet effort devront :

- Participer à une communauté d'innovateurs qui se réunira deux fois l'an.
- Contribuer à l'apprentissage et appliquer les leçons apprises au sein de la collectivité Sauver des cerveaux, y compris celles issues de la plateforme de Sauver des cerveaux de Grands Défis Canada.
- Participer activement à l'élaboration d'une théorie commune du changement en vue d'atteindre l'objectif commun de protéger et de favoriser le développement précoce du cerveau.
- Intégrer les paramètres de mesure clés des résultats dans les plans du projet et participer activement à l'optimisation de l'ensemble des mesures clés des résultats.
- Interagir activement avec la plateforme Sauver des cerveaux de Grands Défis Canada en vue de développer les moyens de concevoir des changements au niveau des systèmes pour maximiser l'impact, y compris le développement du leadership et des cadres d'évaluation.
- S'engager à respecter les politiques de Grands Défis Canada en matière d'accès mondial, de données et d'éthique (voir <http://www.grandchallenges.ca/ressources/>), y compris conclure une entente en matière d'accès mondial avec Grands Défis Canada, tel que décrit ci-dessous à la section 4.9.
- Mobiliser les utilisateurs finals tout au long du projet.
- Mobiliser les intervenants pour favoriser l'impact, la mise à l'échelle et la viabilité.
- Présenter des rapports d'étapes périodiques et un rapport final, et participer aux visites sur place visant à évaluer les progrès accomplis en regard des jalons du projet – des instructions pour la production de ces rapports seront fournies aux bénéficiaires de subventions.

- Diffuser des connaissances dans des publications soumises à l'examen des pairs, à des conférences, dans les médias sociaux, etc.

4. Règles et lignes directrices

4.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1. Les demandeurs admissibles englobent les organisations sans but lucratif, les entreprises à but lucratif et les autres établissements reconnus qui peuvent réaliser avec succès les activités proposées dans leur domaine technique respectif et qui sont en mesure de recevoir et d'administrer des subventions. Tous les demandeurs sont invités à trouver du cofinancement.
2. Les demandeurs des pays figurant sur la liste qui suit sont admissibles à participer à cette demande de propositions dans le cadre du programme Sauver des cerveaux. Aux fins d'établir leur admissibilité, Grands Défis Canada pourra tenir compte à la fois du pays d'appartenance des demandeurs et de tout pays où se dérouleront les activités du projet subventionné. La liste des pays est fondée sur des critères tels que la classification des pays à revenu faible ou intermédiaire inférieur de la Banque mondiale et les pays prioritaires de l'Agence canadienne de développement international, en plus du Canada.

Cette liste peut être modifiée en tout temps par Grands Défis Canada sans autre avis. Nonobstant leur inclusion dans la liste qui suit, tous les pays sont assujettis à l'approbation de Grands Défis Canada en fonction de la conformité à toutes les lois et politiques internationales et canadiennes pertinentes. Dans la mesure du possible, Grands Défis Canada donnera un avis raisonnable de la détermination de non-admissibilité d'un demandeur établi dans un pays énuméré ci-dessous.

<i>Afghanistan</i>	<i>Cisjordanie et Gaza</i>	<i>Guinée</i>
<i>Albanie</i>	<i>Colombie</i>	<i>Guinée-Bissau</i>
<i>Antigua-et-Barbuda</i>	<i>Comores</i>	<i>Guyane</i>
<i>Arménie</i>	<i>Congo, Rép. dém. Du</i>	<i>Haïti</i>
<i>Bangladesh</i>	<i>République du Congo</i>	<i>Honduras</i>
<i>Belize</i>	<i>Côte d'Ivoire</i>	<i>Inde</i>
<i>Bénin</i>	<i>Djibouti</i>	<i>Indonésie</i>
<i>Bhoutan</i>	<i>Dominique</i>	<i>Iraq</i>
<i>Bolivie</i>	<i>Égypte, Rép. arabe d'</i>	<i>Jamaïque</i>
<i>Burkina-Faso</i>	<i>El Salvador</i>	<i>Kenya</i>
<i>Burundi</i>	<i>Éthiopie</i>	<i>Kiribati</i>
<i>Cambodge</i>	<i>Fiji</i>	<i>Kosovo</i>
<i>Cameroun</i>	<i>Gambie</i>	<i>Kirghizistan, Rép. du</i>
<i>Canada</i>	<i>Géorgie</i>	<i>Laos, Rép. dém. pop. du</i>
<i>Cap Vert</i>	<i>Ghana</i>	<i>Lesotho</i>
<i>Centrafricaine, Rép.</i>	<i>Grenade</i>	<i>Libéria</i>
<i>Chad</i>	<i>Guatemala</i>	<i>Madagascar</i>

<i>Malawi</i>	<i>Pakistan</i>	<i>Soudan du Sud</i>
<i>Mali</i>	<i>Papouasie-Nouvelle-</i>	<i>Sri Lanka</i>
<i>Maroc</i>	<i>Guinée</i>	<i>Suriname</i>
<i>Îles Marshall, Rép. des</i>	<i>Paraguay</i>	<i>Swaziland</i>
<i>Mauritanie</i>	<i>Pérou</i>	<i>Tadjikistan</i>
<i>Micronésie, États féd. de</i>	<i>Philippines</i>	<i>Tanzanie</i>
<i>Moldavie</i>	<i>Rwanda</i>	<i>Timor-Leste</i>
<i>Mongolie</i>	<i>Saint-Vincent-et-les</i>	<i>Togo</i>
<i>Montserrat</i>	<i>Grenadines</i>	<i>Tonga</i>
<i>Mozambique</i>	<i>Sainte-Lucie</i>	<i>Ukraine</i>
<i>Myanmar</i>	<i>Salomon, Îles</i>	<i>Vanuatu</i>
<i>Népal</i>	<i>Samoa</i>	<i>Vietnam</i>
<i>Nicaragua</i>	<i>São Tomé-et-Principe</i>	<i>Yémen, Rép. du</i>
<i>Niger</i>	<i>Sénégal</i>	<i>Zambie</i>
<i>Nigéria</i>	<i>Sierra Leone</i>	<i>Zimbabwe</i>
<i>Ouganda</i>	<i>Somalie</i>	
<i>Ouzbékistan</i>	<i>Soudan</i>	

3. Les collaborations entre demandeurs admissibles (des pays énumérés ci-dessus) et demandeurs canadiens sont encouragées, mais non requises. Afin d'être considérés admissibles, les demandeurs canadiens doivent présenter une demande en collaboration avec un demandeur d'un pays admissible figurant sur la liste qui précède (hors du Canada) et la majorité du budget doit être dépensé dans le pays partenaire pour que la proposition soit considérée admissible.
4. La présente demande de propositions ne vise pas à exclure les collaborations productives existantes entre demandeurs de pays admissibles et de pays non admissibles. Si elles sont justifiées, ces collaborations peuvent faire partie d'une proposition. Le demandeur du pays admissible doit toutefois être le demandeur principal et le chercheur principal, et la majorité du budget doit être dépensée dans un pays admissible énuméré ci-dessus (à l'extérieur du Canada).
5. Les chercheurs principaux peuvent présenter seulement une (1) demande, soit pour le concours des subventions de démarrage soit pour le concours des subventions de déploiement à l'échelle.
6. Grands Défis Canada peut, en tout temps et à sa discrétion exclusive, modifier les critères d'admissibilité en ce qui a trait aux demandeurs individuels, aux chercheurs principaux ou à l'initiative Sauver des cerveaux, dans la mesure où ces modifications ne compromettent pas sérieusement le processus d'examen (voir la section 4.3.)

4.2 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA PRÉSENTATION D'UNE PROPOSITION

Les instructions et les formulaires relatifs à la présentation d'une proposition seront accessibles en ligne sur le site Web de Grands Défis Canada par l'intermédiaire d'un lien de <http://www.grandchallenges.ca/grands-defis/sante-femme-enfant/sauver-des-cerveaux/>.

Pour une subvention de démarrage (jusqu'à 250 000 \$CAN), les demandeurs présenteront une proposition décrivant leur idée innovatrice, leur but, leurs objectifs et activités, leur approche, le cadre de mesure du succès et leur budget, tel qu'expliqué dans les instructions détaillées (voir <http://www.grandchallenges.ca/grands-defis/sante-femme-enfant/sauver-des-cerveaux/>). À noter : Les chercheurs principaux responsables des propositions retenues en vue d'un financement devront assister à une rencontre de la collectivité Sauver des cerveaux consacrée à l'élaboration et au déploiement à l'échelle de solutions innovatrices pour favoriser le développement précoce du cerveau.

Pour une subvention de déploiement à l'échelle (jusqu'à 2 millions \$CAN), les demandeurs présenteront leur demande dans une lettre d'intention (LI) décrivant leur solution innovatrice, leur but, leurs objectifs et activités, leur approche, le cadre de mesure du succès et leur budget, tel qu'expliqué dans les instructions détaillées (voir <http://www.grandchallenges.ca/grands-defis/sante-femme-enfant/sauver-des-cerveaux/>). Les demandeurs dont la proposition a été retenue à l'étape de la lettre d'intention seront invités à soumettre une proposition détaillée qui développe ces mêmes éléments. Des instructions seront fournies au moment de l'invitation. Les chercheurs principaux dont le projet aura été retenu à l'étape de la lettre d'intention seront aussi invités à participer à un atelier destiné à les aider à élaborer une proposition détaillée pour augmenter leurs chances que leur proposition soit couronnée de succès. La partie de cet atelier qui sera consacrée à l'élaboration d'une proposition donnera aux chercheurs principaux des pays à revenu faible ou intermédiaire inférieur l'occasion de développer et de parfaire leur proposition en maîtrisant les techniques de rédaction de demandes de subventions en profitant des conseils de rédacteurs expérimentés dans ce domaine, de mentors et de pairs. L'atelier se déroulera simultanément à la rencontre de la collectivité du programme Sauver des cerveaux, laquelle abordera notamment la mise au point et le déploiement à l'échelle de solutions innovatrices pour favoriser le développement précoce du cerveau. Les coûts de la participation à l'atelier seront assumés par Grands Défis Canada.

Les demandeurs sont invités à consulter la ressource en ligne consacrée au développement de propositions de Grands Défis Canada à <http://www.grandchallenges.ca/proposition/>, qui est mise à jour régulièrement et renferme des documents qui aideront les chercheurs et les innovateurs partout dans le monde à élaborer leur proposition et à planifier la façon dont leur innovation sera portée à l'échelle, sera soutenue et aura un impact à l'échelle mondiale.

4.3 PROCESSUS D'EXAMEN

Les Instituts de recherche en santé du Canada sont responsables du déroulement de l'examen par les pairs de toutes les propositions. Un comité d'examen externe comptant des experts de pays à revenu faible ou intermédiaire donnera son avis sur le mérite de chaque proposition en fonction des critères d'évaluation (voir la section 4.5). Les décisions relatives à la sélection finale seront prises à la discrétion exclusive du conseil de direction de Grands Défis Canada.

4.4 ÉCHÉANCIER POUR LE DÉPÔT DES DEMANDES

Subventions de démarrage (jusqu'à 250 000 \$CAN)

Échéances clés	Événements
11 février 2013	Date limite pour le dépôt des demandes de subvention de démarrage, à 23h59 HE
Mai 2013	Avis de l'obtention d'une subvention
Semaine du 17 juin 2013	Rencontre de la collectivité des candidats retenus pour une subvention du programme Sauver des cerveaux

Subventions de déploiement à l'échelle (jusqu'à 2 millions \$CAN)

Échéances clés	Événements
11 février 2013	Date limite pour le dépôt d'une lettre d'intention, à 23h59 HE
Mai 2013	Invitation à présenter une proposition
Semaine du 17 juin 2013	Atelier d'élaboration d'une proposition et rencontre de la collectivité des personnes invitées à présenter une proposition détaillée
15 juillet 2013	Date limite pour le dépôt d'une proposition détaillée, à 23h59 HE
Octobre 2013	Avis de l'obtention d'une subvention

4.5 CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les subventions de démarrage et les subventions de déploiement à l'échelle sont assujetties à des critères différents, tel que décrit dans chaque cas ci-dessous.

Critère d'évaluation	Subvention de démarrage	Subvention de déploiement à l'échelle (lettre d'intention et proposition détaillée)
Impact	<ul style="list-style-type: none"> • L'idée proposée s'aligne-t-elle sur la Portée du programme, à la section 2.2? • L'idée proposée a-t-elle un 	<ul style="list-style-type: none"> • La solution proposée s'aligne-t-elle sur la Portée du programme, à la section 2.2? • La solution proposée a-t-elle un

	<p>potentiel transformationnel?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet aura-t-il des résultats clairs qui permettent de faire la démonstration de principe de l'idée pour protéger et de favoriser le développement précoce du cerveau dans des contextes peu dotés en ressources? • L'idée proposée convient-elle à une application plus vaste et à un déploiement à l'échelle dans des contextes peu dotés en ressources? 	<p>potentiel transformationnel?</p> <ul style="list-style-type: none"> • La solution proposée a-t-elle déjà atteint le stade de la démonstration de principe et est-elle prête à une élaboration plus poussée, la mise à l'essai et l'application en vue de son déploiement à l'échelle? • Est-il clair que les résultats du projet favoriseront un sain développement précoce du cerveau dans des contextes peu dotés en ressources? • La solution proposée convient-elle à une application plus vaste et à un déploiement à l'échelle dans des contextes peu dotés en ressources?
Innovation intégrée	<ul style="list-style-type: none"> • L'idée proposée est-elle audacieuse, vraiment nouvelle et tranche-t-elle sur les améliorations incrémentales aux approches courantes? Les approches innovatrices à la mise en œuvre et à la prestation d'interventions connues sont aussi encouragées. • Y a-t-il un plan ou une approche pour repérer les obstacles au déploiement à l'échelle et à la viabilité? • L'idée proposée intègre-t-elle une innovation scientifique, technologique, sociale et commerciale? • Les intervenants clés et/ou les utilisateurs potentiels des connaissances, des biens ou des services seront-ils mobilisés dans le cadre du projet proposé? 	<ul style="list-style-type: none"> • La solution proposée est-elle audacieuse, vraiment nouvelle et tranche-t-elle sur les améliorations incrémentales par rapport aux approches courantes? Les approches innovatrices à la mise en œuvre et à la prestation d'interventions connues sont aussi encouragées. • L'approche adopte-t-elle l'Innovation intégrée pour surmonter les obstacles au déploiement à l'échelle et à la viabilité? • Quelle est la faisabilité du plan envisagé pour porter cette solution à l'échelle et parvenir à la viabilité? • Les intervenants clés et les utilisateurs potentiels des connaissances, des biens ou des services seront-ils mobilisés dans le cadre du projet proposé?
Qualité technique / plan d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan d'exécution du projet est-il clairement articulé, faisable et techniquement solide? La portée du projet est-elle clairement définie? • Les buts et objectifs proposés 	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan d'exécution du projet est-il clairement articulé, faisable et techniquement solide? La portée du projet est-elle clairement définie? • Les buts et objectifs proposés

	<p>reposent-ils sur une solide analyse scientifique, une rigueur technique et/ou des données probantes?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il des mesures faisables, appropriées et techniquement solides du succès ou des étapes pour mesurer et évaluer les progrès accomplis et faire la démonstration de principe? • Y a-t-il un plan faisable pour identifier et appliquer les leçons apprises afin d'en améliorer les résultats à mesure que le projet avance? • L'échéancier proposé est-il approprié et faisable? • Y a-t-il des indications claires sur la probabilité de succès, ainsi qu'une évaluation rigoureuse des risques et des stratégies d'atténuation connexes? • Le temps alloué à l'exécution appropriée du plan est-il suffisant? 	<p>reposent-ils sur une solide analyse scientifique, une rigueur technique et/ou des données probantes?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il des mesures faisables, appropriées et techniquement solides du succès ou des étapes pour mesurer et évaluer les progrès accomplis en vue de protéger et de favoriser le développement précoce du cerveau? • Y a-t-il un plan faisable pour identifier et appliquer les leçons apprises afin d'en améliorer les résultats à mesure que le projet avance? • L'échéancier proposé est-il approprié et faisable? • Y a-t-il des indications claires sur la probabilité de succès, ainsi qu'une évaluation rigoureuse des risques et des stratégies d'atténuation connexes? • Le temps alloué à l'exécution appropriée du plan est-il suffisant?
<p>Capacité du chercheur et aptitude à préconiser le changement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le chercheur principal a-t-il le potentiel d'engagement et de leadership requis pour porter les solutions à plus grande échelle, tel que démontré par des lettres d'appui au chercheur principal et d'autres éléments de preuve? • Le chercheur principal et les principaux membres de l'équipe de recherche proposés ont-ils la formation, l'expérience et la stature communautaire appropriée pour exécuter le travail proposé (c.-à-d. l'expertise scientifique, sociale et commerciale)? • Le chercheur principal et les principaux membres de l'équipe ont-ils démontré la capacité de mobiliser les intervenants requis (p. ex. milieux d'affaires, monde universitaire, secteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Le chercheur principal a-t-il démontré l'engagement et le leadership requis pour porter les solutions à plus grande échelle, tel que démontré par des lettres d'appui au chercheur principal et d'autres éléments de preuve? (c.-à-d. des antécédents de réussite en déployant à plus grande échelle des innovations et en assurant leur viabilité)? • Le chercheur principal et les principaux membres de l'équipe de recherche proposés ont-ils la formation, l'expérience et la stature communautaire appropriée pour exécuter le travail proposé (c.-à-d. l'expertise scientifique, sociale et commerciale)? • Les partenariats proposés et la composition des équipes

	<p>public), y compris d'intéresser de nouveaux acteurs au projet et à ses objectifs, tel que démontré par des lettres d'appui au projet?</p>	<p>multidisciplinaires haussent-ils la probabilité de succès?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le chercheur principal et les principaux membres de l'équipe ont-ils démontré la capacité de mobiliser les intervenants requis (p. ex. milieux d'affaires, monde universitaire, secteur public), y compris d'intéresser de nouveaux acteurs au projet et à ses objectifs, tel que démontré par des lettres d'appui au projet? • Les influenceurs/intervenants clés requis pour susciter des changements au niveau des systèmes et/ou soutenir le déploiement à l'échelle des innovations jouent-ils un rôle actif dans le projet? • Y a-t-il un engagement de la part d'un établissement partenaire stratégique capable d'appuyer le déploiement à l'échelle de la solution?
<p>Valeur en contrepartie de l'effort</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La portée du travail proposé et les fonds demandés sont-ils raisonnables et à la mesure des objectifs du projet proposé? • La proposition témoigne-t-elle d'une utilisation particulièrement réfléchie et efficiente des ressources? 	<ul style="list-style-type: none"> • La portée du travail proposé et les fonds demandés sont-ils raisonnables et à la mesure des objectifs du projet proposé? • La proposition témoigne-t-elle d'une utilisation particulièrement réfléchie et efficiente des ressources? • Combien d'argent (préférerable) et/ou de ressources en nature ont été obtenus pour assurer que la solution sera viable en soi après la réalisation réussie du projet financé par la subvention de Grands Défis Canada?

4.6 COÛTS ADMISSIBLES

Les subventions reçues pourront être utilisées pour les catégories de coûts suivantes :

1. Personnel : *À noter que le soutien salarial est un coût admissible.*
2. Voyages
3. Consultants
4. Fournitures directes
5. Matériel : *À noter qu'un soutien partiel ou complet pour du matériel peut être demandé. Le financement des infrastructures sera limité.*
6. Autres coûts de recherche
7. Subventions et contrats subalternes
8. Coûts indirects : *Veillez noter que Grands Défis Canada accordera un montant limité au titre des coûts indirects en fonction de la nature de l'organisation qui présente la demande, jusqu'à concurrence de 13 % des coûts directs de la valeur de la subvention administrée (rubriques 1 à 7 ci-dessus).*

Veillez fournir une estimation de votre budget (tel que décrit dans le formulaire de la lettre d'intention / formulaire de présentation d'une demande de subvention de démarrage), selon les catégories décrites ci-dessus. (Voir <http://www.grandchallenges.ca/grands-defis/sante-femme-enfant/sauver-des-cerveaux/>).

4.7 AVIS CONCERNANT LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Afin de nous aider dans l'évaluation et l'analyse des projets, toutes les propositions et tous les documents, communications et matériels connexes présentés à Grands Défis Canada (collectivement, les « Documents de présentation ») deviendront la propriété de Grands Défis Canada et seront partagés avec d'autres membres du consortium auquel participe Grands Défis Canada (le Centre de recherches pour le développement international et les Instituts de recherche en santé du Canada). Nous rendrons public le nombre de demandes reçues et leur pays d'origine. Les propositions feront l'objet d'un examen externe confidentiel par des spécialistes indépendants de la discipline et des co-bailleurs de fonds potentiels, en plus de l'analyse faite par notre personnel. Veuillez passer en revue soigneusement les renseignements fournis dans les Documents de présentation. Si vous avez quelque doute quant à l'opportunité de divulguer des renseignements confidentiels ou de propriété exclusive, nous vous recommandons de consulter votre conseiller juridique et de prendre toute mesure que vous jugez

nécessaire pour protéger votre propriété intellectuelle. Vous pourriez aussi déterminer si ces renseignements ont une importance critique pour l'évaluation de la demande et si, alternativement, d'autres renseignements plus généraux et non confidentiels seraient tout aussi adéquats à ces fins.

Nous respectons le caractère confidentiel des renseignements que nous recevons. Cependant, même lorsque des renseignements sont présentés comme étant confidentiels, nous pourrions divulguer publiquement tout renseignement contenu dans les Documents de présentation si cela est requis par la loi ou nécessaire pour que des co-bailleurs de fonds et des examinateurs externes, par exemple des entités gouvernementales, en fassent l'évaluation parallèlement à la forme et à la portée d'un éventuel financement, conformément à toute réglementation applicable et à leurs lignes directrices et politiques internes.

4.8 GARANTIE

En déposant des Documents de présentation, l'expéditeur donne à Grands Défis Canada la garantie qu'il est en droit de fournir les renseignements présentés. Les demandeurs qui ont des questions au sujet du contenu de leurs Documents de présentation peuvent communiquer par courriel avec Grands Défis Canada à sauverdescerveaux@grandsdefis.ca.

4.9 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Étant donné que les résultats de ce programme pourraient déboucher sur des solutions, des technologies et/ou des produits innovateurs pour les personnes qui en ont le plus besoin dans les pays en développement, la mise au point réussie de ces solutions pourrait nécessiter la participation et le soutien du secteur privé et, peut-être, la collaboration de multiples organisations, dont des établissements universitaires et/ou des instituts de recherche à but non lucratif. Dans le cadre de ce programme, nous avons l'intention d'appuyer la formation de partenariats public-privé appropriés, qui sont essentiels pour combler ces besoins urgents en santé mondiale. Les droits de propriété intellectuelle et la gestion de ces droits joueront vraisemblablement un rôle important dans la réalisation des objectifs du programme. La Stratégie d'accès mondial de Grands Défis Canada guidera notre approche en matière de propriété intellectuelle, et nous invitons tous les demandeurs, même à l'étape du dépôt d'une proposition, à réfléchir à la mesure dans laquelle ils sont disposés à présenter une proposition détaillée conforme à la Stratégie d'accès mondial de Grands Défis Canada, dont les principes directeurs sont les suivants :

- Les solutions inédites visant à répondre à des défis mondiaux sont mises à la disposition de ceux et celles qui en ont besoin, en particulier dans le monde en développement. L'accessibilité vise à la fois le prix et la disponibilité.
- Les connaissances acquises grâce aux découvertes sont diffusées largement et aussi rapidement que possible parmi les projets connexes et la communauté scientifique internationale.

- La commercialisation des produits qui en découle est encouragée à la condition que les deux premiers principes soient respectés.

Les bénéficiaires de subventions devront signer une entente d'accès mondial avec Grands Défis Canada, en conformité avec les principes directeurs, pour l'utilisation de la propriété intellectuelle et des autres extraits de ce programme, y compris une licence non exclusive, perpétuelle, irrévocable, libre de redevances, entièrement libérée, pouvant donner lieu à l'octroi d'une sous-licence et cessible à l'égard de tous les extraits des travaux effectués par le bénéficiaire de la subvention, ou sous sa direction, dans le cadre de la subvention de Grands Défis Canada, afin de permettre à Grands Défis Canada (et à ses sous-titulaires de licences) d'utiliser, d'éduquer, de mener des recherches, de développer, de fabriquer, de faire fabriquer, d'importer, d'exporter, de vendre, d'offrir en vente ou de distribuer des produits, des procédés ou des solutions dans les marchés en développement dans le but d'en assurer l'accès mondial. Pour plus de détails, veuillez consulter la politique de Grands Défis Canada en matière de propriété intellectuelle, à <http://www.grandchallenges.ca/ressources/>.

4.10 ACCÈS AUX DONNÉES

Grands Défis Canada s'est engagé à optimiser l'utilisation des données afin de favoriser l'application des connaissances dans l'élaboration de solutions permettant de sauver des vies. Pour atteindre cet objectif, les données doivent être largement et rapidement mises à la disposition de la collectivité de la recherche de Grands Défis Canada et de la collectivité plus vaste de la santé mondiale par des méthodes éthiques et efficaces d'accès aux données. Dans l'optique de l'accès mondial, l'accès aux données équivaut à l'application du deuxième principe directeur de la Politique d'accès mondial, qui stipule que les connaissances acquises grâce à la découverte sont diffusées largement et aussi rapidement que possible parmi les projets connexes et la communauté scientifique mondiale.

Les bénéficiaires de subventions peuvent être tenus d'élaborer et de soumettre un plan d'accès aux données (PAD) précisant la façon dont sera assuré l'accès aux données et le calendrier de diffusion des données. Au minimum, le terme « données » désigne les ensembles de données quantitatives et qualitatives finales annotées et les renseignements connexes tels que les métadonnées, les tables de codage, les dictionnaires de données, les questionnaires et les protocoles.

Grands Défis Canada est conscient de la valeur de la propriété intellectuelle et de la commercialisation, ainsi que des avantages liés à l'utilisation initiale et continue des données, mais non d'une utilisation prolongée ou exclusive. Dans certains cas, la protection de la propriété intellectuelle, les lois ou les règlements peuvent retarder ou empêcher l'accès aux données. Le cas échéant, le bénéficiaire d'une subvention devra fournir une explication pour justifier une exonération partielle ou entière de l'exigence relative à l'accès aux données.

4.11 NATURE DE CE PROGRAMME

La présente demande de propositions s'inscrit dans un programme de subventions discrétionnaires. La présentation d'une demande ne crée pas de lien contractuel entre le demandeur et Grands Défis Canada. En conséquence, Grands Défis Canada peut :

1. Annuler cette demande de propositions en tout temps pour n'importe quel motif;
2. Lancer à nouveau la demande de propositions en tout temps pour n'importe quel motif;
3. Accepter ou rejeter toute demande non conforme parce qu'elle ne respecte pas les critères d'admissibilité, n'est pas conforme aux instructions relatives à la présentation d'une demande et/ou aux instructions relatives aux coûts admissibles;
4. À la discrétion exclusive de Grands Défis Canada, accepter ou rejeter une ou la totalité des demandes peu importe le classement de la demande par rapport aux critères d'évaluation, en fournissant ou non une explication;
5. Accorder un moins grand nombre de subventions qu'indiqué ci-dessus;
6. Accorder des subventions pour différents montants de financement, pour des durées différentes et/ou à des conditions différentes de celles énoncées ci-dessus;
7. Vérifier tout renseignement fourni par les demandeurs en menant des recherches indépendantes ou en retenant les services de tiers considérés fiables par Grands Défis Canada;
8. Utiliser la vidéo ou d'autres formes de représentation visuelle fournies par les demandeurs sur le site Web de Grands Défis Canada à des fins de mobilisation du public;
9. Ne pas fournir de critique ou de rétroaction sur les raisons pour lesquelles une proposition a ou n'a pas été retenue;
10. Modeler les subventions accordées de manière à ce qu'elles soient liées à l'obtention d'un financement de partenaires éventuels, y compris des investisseurs du secteur privé.

5. Assurances relatives à la recherche

Grands Défis Canada a comme politique que la recherche avec des sujets humains, la recherche avec des animaux et la recherche assujettie à des exigences réglementaires supplémentaires doit se dérouler conformément aux normes d'éthique internationalement reconnues les plus rigoureuses. Pour recevoir des fonds de Grands Défis Canada, initialement et tout au long d'un projet de recherche, les chercheurs doivent affirmer et prouver qu'ils se conforment aux principes et aux normes d'éthique énoncés ci-dessous.

1. La recherche avec des participants humains doit procéder d'une manière qui démontre, protège et préserve le respect des personnes et qui témoigne d'un souci du bien-être des individus, des familles et des collectivités, et de la justice¹⁰.
2. La recherche avec des animaux doit procéder d'une manière qui garantisse des soins et un traitement sans cruauté.
3. Certaines entreprises de recherche, y compris mais sans toutefois s'y limiter, la recherche avec de l'ADN recombiné, des biorisques et des organismes génétiquement modifiés, pourrait être assujettie à une réglementation et à une supervision plus étroites.

Bien que cela ne soit pas requis à l'étape de la lettre d'intention, et comme il sera nécessaire pour chaque projet individuel, Grands Défis Canada exigera, pour chaque endroit où une partie d'un projet doit se dérouler (sous la responsabilité de votre organisation ou celle d'un sous-subventionnaire ou d'un sous-traitant), que toutes les approbations légales et réglementaires concernant les activités qui doivent s'y dérouler aient été obtenues avant le début de l'activité réglementée. Nous exigerons aussi que vous acceptiez de ne faire aucune dépense pour recruter des sujets humains tant que les approbations requises n'ont pas été obtenues auprès des organismes de réglementation et de surveillance de l'éthique. Pour plus de détails, veuillez consulter la politique en matière d'éthique de Grands Défis Canada à <http://www.grandchallenges.ca/ressources/>.

Toute question concernant le programme Sauver des cerveaux doit être adressée à sauverdescerveaux@grandsdefis.ca. Les réponses aux questions les plus fréquemment posées seront régulièrement publiées sur notre site Web, à <http://www.grandchallenges.ca/grands-defis/sante-femme-enfant/sauver-des-cerveaux/>.

¹⁰ Version modifiée des principes fondamentaux articulés dans le second *Énoncé de politique des trois Conseils* (<http://www.ger.ethique.gc.ca/fra/policy-politique/initiatives/tcps2-eptc2/chapter1-chapitre1/>).